

ABONNEMENT.

Saumur:	
En ad.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste:	
En ad.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 FÉVRIER

Chronique générale.

Le Sénat vient de se mettre dans de beaux draps: dans la séance d'hier, n'a-t-il pas rétabli tous les crédits qui avaient été supprimés par la Chambre au budget des cultes!

La Chambre ne peut tolérer une semblable manière d'agir. On disait très-carrément hier dans les couloirs que les élections du 25 janvier n'avaient pas remanié le Sénat d'une façon suffisamment efficace. Quant à accepter les rétablissements de crédits, jamais! Le conflit renait. La majorité des députés déclare qu'elle renverra le budget au Sénat jusqu'à ce qu'il le lui rapporte sans aucune modification au projet de la Chambre. Apporte, Azor! Nous ne voudrions pas jurer qu'Azor n'apportera pas.

Toutefois ce conflit provisoire pourrait amener certaines modifications dans l'ordre du jour des discussions. Les crédits provisoires accordés au ministère n'allant que jusqu'à la fin de mars, il devient urgent qu'une solution définitive sur le budget intervienne avant cette date. Faute, en effet, d'un accord entre les deux Chambres avant le 31 mars, on serait obligé de recourir à de nouveaux crédits provisoires.

Il en résulte que dès que le budget sera rapporté à la Chambre, celle-ci devra l'examiner, toute autre affaire cessante, et que, par suite, la discussion sur la réforme électorale devra être reportée à une époque plus éloignée que celle qu'on avait primitivement fixée.

On a distribué aux députés la proposition de M. Paul Bert tendant à supprimer l'impôt sur la transmission à titre onéreux des immeubles et à son remplacement par un impôt uniforme de 7 0/0 sur le revenu.

Avec cette suffisance caractéristique du cuisinier, M. Paul Bert s'efforce de démon-

trer, dans l'exposé des motifs de sa proposition, les admirables avantages qu'elle produirait.

La proposition ne détermine pas les revenus susceptibles d'être imposés; elle établit un taux fixe de perception pour tous les revenus; elle frappe de même les revenus aléatoires et les revenus assurés, les rentes du porteur de titres, les appointements du fonctionnaire, les honoraires de l'avocat et du médecin, les profits du commerçant, les soldes de l'armée, les loyers et les fermages du propriétaire foncier, les salaires de l'ouvrier et du domestique, etc. Il y a là des anomalies monstrueuses, des iniquités, des absurdités, des difficultés que M. Paul Bert ne semble pas même avoir entrevues.

Au lieu de découper tant de chiens vivants, cet ignare législateur ferait mieux de disséquer avec plus de soin les graves questions qu'il prétend trancher sans les connaître.

Le patriote Paul Bert, trouvant le déficit financier trop peu considérable, a déposé un rapport concluant à ce qu'il fût inscrit au Grand-Livre des pensions de 250 à 1,200 francs en faveur des blessés de février 1848, de leurs veuves ou de leurs orphelins.

On recherche en même temps tous les octogénaires ayant pris part aux journées de Juillet 1830, à leur défaut, leurs veuves ou orphelins.

Un conseil à M. Paul Bert, si généreux des deniers publics: pourquoi n'attirerait-il pas l'attention et les faveurs du gouvernement sur les descendants des victimes des guerres de religion? Leurs droits, pour être plus éloignés, ne sont pas plus contestables.

M. Paul Bert vise assurément, n'ayant pas d'autres titres à faire valoir, à occuper dans l'histoire le glorieux rôle de distributeur de primes aux héros de la guerre civile.

Nous avons eu un tout petit mouvement administratif. Quelques sous-préfets, peu

fortunés dans la dernière campagne électorale ou peut-être point assez complaisants, sont mis en disponibilité ou déplacés. Mais il y a en réserve au ministère de la place Beauvau un grand mouvement en vue des élections législatives. Les uns concluent du retard de sa promulgation que les élections sont proches et qu'on ne veut pas désorganiser en ce moment le personnel; d'autres, au contraire, estiment qu'on attend que la date des élections soit à peu près fixée pour placer aux postes de combat des préfets à poigne?

On a vu que le Comité supérieur de défense, composé de généraux d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, de l'état-major, du génie, et de vice-amiraux, par conséquent des sommités militaires les plus compétentes, s'est prononcé, à l'unanimité, contre la démolition de l'enceinte de Paris.

Le compte rendu de la réunion montre, en outre, que le Comité de défense a été particulièrement influencé par l'obstacle que l'enceinte avait opposé en 1870 à une irruption violente de l'ennemi et par la possibilité pour un nouvel envahisseur de passer entre les forts construits depuis la guerre.

INAUGURATION DE LA STATUE DE LEDRU-ROLLIN.

Pour célébrer l'anniversaire de la Révolution de 1848, hier a eu lieu à Paris, sur la place Voltaire, l'inauguration de la statue de Ledru-Rollin.

Dès le matin, la place Voltaire commençait à prendre une certaine animation. Une foule nombreuse stationnait autour de la statue encore cachée aux yeux de tous.

L'inauguration a eu lieu à une heure et demie.

La cérémonie n'a donné lieu à aucun incident.

M. Ferry, étant retenu dans l'après-midi au Sénat par la discussion du budget; MM. Waldeck-Rousseau, Tirard, Raynal et Rou-

vier ont été désignés pour représenter le gouvernement à la cérémonie.

Ces quatre membres étaient présents place Voltaire.

Dans la foule, on remarquait un grand nombre de sénateurs, de députés, de conseillers municipaux et de personnalités politiques.

Plusieurs discours ont été prononcés, l'un par M. Albert, dernier survivant du gouvernement provisoire de 1848; l'autre par M. Maillard, conseiller municipal, ancien secrétaire de Ledru-Rollin; un troisième, par M. Floquet.

Grâce au beau temps, la foule était relativement considérable aux abords de la place Voltaire.

Les ministres ont tenu hier matin un très-court conseil dans lequel ils ont décidé de s'opposer à toute surtaxe sur les orges et les maïs. Il est faux qu'ils aient pris une résolution au sujet du projet Constans.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Quel héroïsme il faut à nos soldats pour se battre et pour vaincre après les souffrances, les privations de tout genre qu'ils endurent au Tonkin!

Le *Monde* reçoit de Hanoi une lettre qui donne d'affligeants renseignements sur l'impéritie et le désordre meurtriers dans les services administratifs:

« A Haïphong, par exemple, où débarquent les troupes qui arrivent de France, il n'y a pas de campement, pas le moindre abri, pas la moindre baraque pour les recevoir et leur donner le temps de se reposer et de se refaire avant d'aller rejoindre leurs corps respectifs, si bien qu'après une traversée pénible elles restent ainsi des jours entiers à patauger dans la boue... »

» Mais ce n'est pas tout: en 1884, sur les bords du fleuve Rouge, comme sur les bords de la Loire en 1870, on a vu des

les soldats sont sur les dents, et vous croyez qu'on ne fera pas bonne justice de ce maudit braconnier? D'ailleurs, vous savez bien qu'il est déjà condamné à mort.

— J'aurais voulu qu'il fût simplement condamné à la prison.

— Non! non! Il sera bel et bien guillotiné! vous m'entendez: guillotiné sur la petite place d'Angers que vous connaissez... et il ne l'aura pas volé!

— Ah! si j'avais su, murmura la Milcent, je ne l'aurais pas trahi.

— Prenez garde, ma commère, dit entre ses dents le vieux Michel. Si vous n'exécutez pas le marché, c'est vous qui serez arrêtée. N'avez-vous pas l'argent?

— Oui, mais je le rendrais bien.

— Il est trop tard. Vous aviez le temps de réfléchir. D'ailleurs, je suis là, et je vous suivrai de loin. A la moindre apparence de trahison, je vous arrête.

— Soyez tranquille, reprit la Milcent, en jetant un mauvais regard sur la carriole; il est doux de se venger!

— Oui, je le pensais bien: vengeance de femme! c'est complet. Je vous adresse mes compliments. Il était difficile de mieux faire!

Les moqueries ou les menaces du vieux Michel exaspéraient la Milcent. Elle résolut de garder le silence, et le brigadier l'imita.

Rouget mit un pied dans la boîte; la Milcent, impatiente, le poussa légèrement. Bientôt, le braconnier fut étendu tout de son long entre les planches.

— Ah! murmura-t-il, je me fie à toi, ma cousine! J'ai confiance en toi, tu ne me trahiras pas!

— Mais non, grand fou, répondait la Milcent, couche-toi complètement, que je mette le couvercle.

— Je vais étouffer.

— Ne crains rien: il y a des trous.

— C'est vrai, mais le foin peut les boucher, et alors...

— J'y veillerai.

Quand le couvercle retomba lourdement sur la boîte, Rouget sentit une sueur froide lui passer sur tout le corps.

— Je suis perdu! pensa-t-il.

Mais il n'y avait plus moyen de reculer: sa cousine avait remis le foin en place, et était descendue de la carriole.

— Allons, cousin, cria-t-elle d'une voix qui parut singulière à Rouget, en route pour la Belgique et à bas le vieux Michel!

Le cheval s'ébranla et le braconnier n'entendit plus rien. Mais, au même instant, le vieux Michel, riant et gesticulant, venait serrer la main de la Milcent et dirigeait lui-même la carriole.

— Enfin! disait-il, le voilà donc pris, ce maudit

braconnier! S'il n'avait pas voulu entrer dans la boîte, je lui aurais brulé la cervelle!

— Vous étiez donc là?

— Parbleu!

— Vous ne vous fiez guère à moi?

— Pas du tout; je ne sais quel est le motif qui vous guide, mais j'aime bien prendre mes précautions.

— Ah! vous pouvez être tranquille. A présent, j'irai jusqu'au bout.

— J'y compte bien; mais pour en être plus sûr, je vous accompagnerai.

— Jusqu'au Mans?

— Oui, et plus loin s'il le faut.

— Ah! murmura la Milcent, quel triste métier nous faisons là! Quand je pense que cet homme qui est là, mon cousin, se figure que je le conduis en Belgique, alors que je le mène à la prison!

— Oh! à la prison! vous êtes bien bonne, chère madame Milcent; vous voulez dire à la guillotine!

La Milcent tressaillit.

— Comment! monsieur le brigadier, vous croyez que mon cousin va être guillotiné?

— Il n'y a, parbleu, pas l'ombre d'un doute! Comment, il a tiré sur trois gendarmes: Larchant n'en reviendra peut-être jamais; Jaberg a le bras coupé; Ravelle et Pennogat souffrent encore de leurs blessures après deux ans; les gendarmes et

78 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE XI

LA TRAHISON (suite).

Le braconnier monta avec sa cousine sur la charrette et commença à ranger le foin à droite et à gauche. Il mit bientôt à nu une grande boîte carrée, qui servait d'ordinaire à mettre des sabots, et qui était juste de la largeur et de la longueur d'un homme.

La Milcent avait, en effet, tout prévu.

— Voilà la boîte, dit-elle. Couche-toi dedans!

— Je n'oserai jamais, cria Rouget en reculant instinctivement. Il me semble que c'est un cerneil.

— Es-tu fou? dit en riant la Milcent; un cerneil! C'est une boîte à sabots. Mon mari sera furieux demain, quand il se la trouvera plus, mais je m'en moque bien! Il s'agit avant tout de te sauver. Allons, vite! Couche-toi. La nuit s'avance.

troupes sans souliers ! J'ai compté jusqu'à 30, 40, 50 hommes par compagnie qui marchaient pieds nus et qui, les braves gens, ne s'en battaient pas moins bien, à Kep et ailleurs !

» Si je passe maintenant en revue certains services médicaux, c'est le même et navrant spectacle : on a manqué de quinine, positivement ! Les hôpitaux n'étaient point outillés ; s'ils n'avaient eu recours aux ambulances (celles-ci étaient convenablement pourvues), ils auraient manqué d'instruments de chirurgie ! Il va de soi que les ambulances se sont appauvries de tout ce qu'elles ont dû fournir aux hôpitaux.

» En général, les services sont dans un désarroi lamentable, et les responsabilités se sont trouvées si manifestes qu'il a fallu sévir. Je ne donne point de noms, à quoi bon ? mais je vous assure que tout cela attriste profondément, énerve les meilleures volontés.

» On dit qu'il n'y avait que 600 malades dans les hôpitaux ; parbleu ! je le crois bien : ils sont pleins et bondés et ne pourraient contenir un malade de plus. Mais 600 n'est pas le nombre des malades : la vérité, c'est que depuis dix-huit mois nous avons perdu environ 4,000 hommes !

» Mon Dieu ! je sais que la guerre est chose meurtrière et que les épreuves physiques de la fatigue et du climat tuent plus d'hommes que les combats ; mais, encore une fois, pourquoi ne pas tout faire pour réduire autant que possible ces horribles hécatombes ?

» Si l'on eût, dès le début, envoyé au Tonkin les 20 à 25,000 hommes qui vont y avoir été expédiés, il y a longtemps que tout serait terminé avec plus d'honneur et moins de sacrifices, tandis que ces injustifiables lenteurs, ces envois par petits paquets, compromettent le prestige de la France. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait ?

» L'autre jour, dans les rues de Hanoï, moi et plusieurs Français, tant civils que militaires, nous étions arrêtés à considérer un convoi de malades, venant d'une des garnisons voisines ; c'était pitié de voir ces pauvres soldats, n'ayant plus que la peau sur les os, jaunes comme des Chinois, diaphanes à force d'être maigres, et se tenant à grand-peine en longue file et se tenant l'un l'autre par la main pour s'aider à gagner l'hôpital ; j'aurais voulu les faire défiler sous les yeux de ces députés qui votent si facilement des ordres du jour de confiance.

Notre conclusion est simple : il est nécessaire, il est urgent que la lumière soit faite officiellement sur la cruelle ineptie dont font preuve les gouvernants républicains. Il faut que les responsabilités soient établies au grand jour, et surtout il faut que cesse au plus tôt la situation lamentable qui est faite aux braves et malheureux soldats du corps expéditionnaire.

Le *North China Daily News* publie d'édifiants détails sur l'organisation des troupes chinoises par les officiers allemands. Ceux-ci deviennent de plus en plus nom-

breux et continuent à porter l'uniforme prussien. Ils font mettre au rebut toutes les armes employées jusqu'à présent par les Chinois et les font remplacer par des armes allemandes. L'exercice et le commandement se font à l'allemande.

On télégraphie de Shanghai, 23 février, 6 h. 50 soir :

« Le Taotai a signifié qu'il ferait barrer la rivière sans autre avertissement à la première apparition des Français dans le voisinage.

» La représentation de la France à Shanghai a déclaré que le riz était considéré comme contrebande de guerre.

» Les bâtiments français croisent à l'embouchure du Yong-Tsé-Kiang, mais ils n'iront pas jusqu'à Woosinig si les Chinois respectent les propriétés françaises.

» Les équipages chinois désertent les navires.

» Un torpilleur chinois a été lancé hier à Ning-Po. On prétend qu'il file 49 nœuds.

» On n'a pas de nouvelles de l'amiral Courbet.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 février.

La spéculation haussière a le dessus aujourd'hui, car les achats sont beaucoup plus nombreux et toute la cote s'améliore.

Nos fonds publics s'élevant : le 3 0/0 à 81.42, l'amortissable à 83 fr., le 4 1/2 à 109.70.

Le Crédit Foncier est beaucoup plus ferme à 1,331.25 ; nous enregistrons des achats suivis sur cette valeur dont les cours ne tarderont pas à s'améliorer encore.

Les Obligations Communales de la dernière émission ont un marché très-animé à 445 fr.

La Banque de Paris s'avance à 785.

Malgré l'état troublé dans lequel se trouve momentanément notre place, les actions de la Banque d'Escompte accusent une grande solidité à 368.75.

La Société Générale est demandée aux environs de 480 fr., cours d'attente bien certainement, car cette valeur doit atteindre un prix bien supérieur.

Le Rio-Tinto se négocie à son cours précédent.

Les actions du Suez ont monté à 1,972.50.

Sur les Chemins Méridionaux, les transactions sont aussi actives.

L'Italien a eu un marché beaucoup plus animé qui fait progresser ses cours à 97.65 en attendant mieux.

Nos chemins de fer sont mieux tenus : le Nord à 1,668.75, le Midi à 1,170, l'Orléans à 1,356.

Chronique militaire.

La République française publie l'information suivante, relative au volontariat d'un an en 1885 :

« Quelques personnes mettent en doute la possibilité d'appliquer cette année encore les dispositions de la loi de 1872 concernant le volontariat d'un an. Quand bien même le projet de loi sur le recrutement serait voté par les deux Chambres, il y aura, cette année, des engagés conditionnels marchant avec la classe 1884, dont le tirage au sort se termine ces jours-ci dans toute la France. Une loi militaire n'a pas d'effet rétroactif sur le contingent dont la formation est accomplie avant la promulgation de la législa-

tion nouvelle. L'institution du volontariat fait partie de la loi de 1872 ; que la classe 1884 soit la dernière soumise à cette loi, nous le désirons, mais l'œuvre de la commission de l'armée ne pourra entrer partiellement en vigueur. Nous aurons donc encore des engagés conditionnels, cette année au moins, les familles peuvent être rassurées à cet égard. Du reste, une circulaire ministérielle du 12 février courant est formelle à cet égard. Elle fixe les dates auxquelles les jeunes gens qui à un titre quelconque demanderaient à jouir du bénéfice du volontariat devront déposer leurs demandes. Le dépôt des pièces s'effectuera du 1^{er} juillet au 14 août, dans les bureaux de chaque préfecture.

» La composition écrite pour les jeunes gens soumis à l'examen aura lieu dans toute la France le 17 août.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

HARMONIE SAUMUROISE.

Nous avons le plaisir d'annoncer que, très-prochainement, la société musicale, l'Harmonie Saumuroise, donnera à ses souscripteurs son PREMIER CONCERT, sous la direction de son nouveau chef, M. Goubault.

En faisant connaître la date, nous publierons le programme de ce Concert.

AVIS DE CRUE.

Tours, 23 février, 5 h. 1/2 soir.

Une crue se manifeste sur la Loire. On présume que le maximum sera de 4^m 50 à Orléans et qu'il aura lieu le 25 février, dans la matinée.

On pense que la crue atteindra, dans le département d'Indre-et-Loire, les hauteurs indiquées ci-après :

A Amboise, 2 mètres 60 le 26, vers 1 heure du matin ;

A Tours, 2 mètres le 26, vers 6 heures du matin.

A Langeais, 2 mètres 20 le 26, vers midi.

D'autre part, une crue est annoncée sur le Cher.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur la proposition de M. Ganault pour élever de 0,60 à 5 fr. le droit d'entrée sur les blés étrangers, repoussée par 296 voix contre 164 :

Ont voté pour : MM. de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves ; — M^r Freppel.

Ont voté contre : MM. Bury, Benoist, Maillé (Alexis).

M. Blavier au Sénat.

On lit dans le Français :

« Le Sénat a continué samedi la discussion du budget ordinaire des dépenses pour 1885. M. Blavier, un des nouveaux sénateurs de droite élus le 25 janvier dernier, a fait ses débuts à la tribune. M. Blavier est

un travailleur acharné et, bien que nouveau venu dans la vie parlementaire, il a étudié et fouillé le budget et tous les documents annexes. Ses chiffres et ses appréciations ont soulevé les réclamations passionnées de la gauche : il a su les faire taire en prouvant que les premiers avaient été empruntés aux documents officiels et en plaçant les seconds sous le patronage du *Journal des Débats*. Dans une longue étude sur notre situation financière, M. Clamageran, tout en répondant à M. Blavier, a dû faire des aveux qui ont singulièrement embarrassés ses amis. »

On lit dans le Gaulois :

« M. Blavier, nouveau sénateur, élu par le département de Maine-et-Loire, fait ses débuts à la tribune et prononce un excellent discours, plein d'aperçus très-exacts : il montre que le déficit est bien réellement de 350 millions, et que le gouvernement devra nécessairement recourir à un emprunt de 750 millions.

» L'orateur soulève une tempête en parlant de la démoralisation qui, au dire d'un journal, envahirait l'armée. M. de Ravignan est rappelé à l'ordre, et M. Blavier proteste contre l'interprétation donnée à ses paroles. Quel est le journal en question ? — *Les Débats* ! — Stupéfaction au centre.

Le Constitutionnel dit :

« Le Sénat a poursuivi la discussion du budget.

» Discours énergique de M. Blavier qui, avec une grande vigueur et une grande clarté, a mis en lumière l'immense déficit creusé dans nos finances par le présent gouvernement.

» Ses paroles ont soulevé les colères de la gauche, preuve qu'elles portaient juste et à fond. »

LA DETTE PUBLIQUE.

M. Leroy-Beaulieu, quoique républicain, mais républicain modéré et vraiment libéral, écrit ceci dans l'*Economiste français* :

« Rien ne suggère des réflexions plus mélancoliques qu'un coup d'œil jeté sur les origines et la croissance de la dette publique française. Elle n'est pas née d'hier, en effet. Ce n'est pas un lointain passé qui l'a constituée ; elle n'appartient pas comme le résultat de quinze ou vingt années d'efforts et de progrès. Non, elle est le produit, pour dix-neuf siècles, de moins, de quatre-vingts années d'agitations presque stériles. Quand on examine ce moment effroyable d'engagements dont l'évaluation exacte est presque impossible, mais qu'on peut approximativement estimer à 29 ou 30 milliards de francs et capital et à une charge annuelle d'environ 4,300 millions de francs, on voit que le quart tout au plus de cet énorme total correspond à des services rendus au pays et que tout le reste n'est que la rançon de fautes sans cesse renouvelées, d'entraînements dont on ne peut se dégager, de folies guerrières ou d'entreprises conçues. »

Il fallait encore un grand témoignage à l'écrivain impartial pour venger la Monarchie et humilier la République. — Il le fournit dans le même article en confessant loyalement que depuis 80 ans les finances de la France n'ont été bien administrées que sous la Restauration.

TOURNEE ARTISTIQUE. — CLARA SOLEIL.

Décidément, il n'est pas nécessaire de faire une pièce grivoise ou immorale pour obtenir un succès.

Nous en avons eu la preuve l'année dernière avec le *Maître de Forges*. Nous en avons une nouvelle preuve cette année avec l'éclatant succès du Vaudeville, *Clara Soleil*, de MM. Gondinet et Barrière, les auteurs de *Tête de Linotte*. La seule différence qu'il y a entre le *Maître de Forges* et *Clara Soleil*, c'est que le premier était un drame émouvant et attachant, tandis que cette dernière est une pièce comique et de bon goût par excellence, rivalisant de gaieté avec le *Prémamour*, *Vauradieux*, les *Dominos roses*, etc., etc.

M. Frédéric Achard, du Gymnase, a vraiment la main heureuse ; c'est lui qui, l'année dernière, avait obtenu le *Maître de Forges*, et lui qui, cette année, monte *Clara Soleil*, avec une troupe de premier ordre, comme il a l'habitude de les former.

Nous verrons donc prochainement *Clara Soleil* à Saumur !

La voiture s'avancait péniblement au milieu des ornières. Le cheval avait souvent peine à la tirer des trous profonds dans lesquels les roues s'engageaient à chaque instant. Alors le vieux Michel saisissait la bride, donnait un fort coup de fouet et enlevait ou tournait l'obstacle.

— Nous allons tuer Rouget dans sa boîte, murmura le Milcent.

— Bah ! répondit le brigadier : il sera plus vite enterré. La boîte servira de cerceuil.

— C'est ce qu'il me disait en y entrant, reprit le Milcent en frissonnant.

Au moment où le triste attelage allait sortir de la forêt, on entendit tout à coup les cris du braconnier.

— Assez ! assez ! criait-il ; arrête, Jeanne, arrête !

Le vieux Michel se jeta précipitamment derrière la baie : le Milcent fit arrêter le cheval et alla à l'arrière de la carriole.

— Que veux-tu, cousin ? demanda-t-elle de sa voix la plus douce, en penchant sa tête vers le foin.

— Je suis brisé, répondit faiblement le braconnier ; ma tête frappe sans cesse à droite ou à gauche. Si cela continue, je mourrai en route.

— Calme-toi, je vais ouvrir pour que tu puisses respirer à l'aise et te donner un coup de vin pour te remettre.

En l'entendant parler ainsi, Rouget poussa un

cri de joie, et le vieux Michel se dissimulant derrière les épinets arma son fusil.

Le Milcent écarta le foin, et ouvrit la boîte. Alors, le pauvre braconnier se redressa péniblement et tourna à droite et à gauche sa tête pâle et défaite.

On eût dit un spectre sortant de son tombeau.

— Nous sommes encore en forêt ? murmura-t-il.

— Oui, mais voici la lisière, le jour se lève, et dans quelques minutes nous gagnerons la route. Allons, Rouget, un peu de courage ; veux-tu cette bouteille de vin ?

— J'aimerais mieux m'en aller, dit le braconnier, en jetant un dernier coup d'œil sur la cime des grands arbres et sur les sentiers qu'il avait tant de fois parcourus et qu'il ne devait plus revoir.

Il se dressa tout à fait et mit le pied sur le plancher de la carriole.

Le vieux Michel le coucha en joue, sa résolution était prise : si Rouget était descendu, il recouvrait une balle dans la poitrine, à bout portant.

La Milcent ne voulait pas que son cousin mourût ainsi : sa vengeance n'eût pas été complète. Elle se précipita vers Rouget :

— Es-tu fou ? s'écria-t-elle. Comment ! nous arrivons à la grande route, tout va bien, le succès est assuré, et tu penses à battre en retraite. Ce n'était pas la peine de me déranger ! Et qui paiera

donc Jacques, le fermier, qui nous a prêté sa carriole ?

Cette raison, si faible qu'elle fût, détermina Rouget. Il ne voulait pas entraîner la Milcent en une dépense inutile, et il se recoucha, doucement, dans la boîte.

Cinq minutes après, la carriole reprenait sa marche, et atteignait la route. Le vieux Michel la suivait, enveloppé dans sa limousine pour se garantir du froid.

Bientôt la forêt disparut derrière les voyageurs, dans un épais brouillard qui s'élevait de tous côtés.

Vers six heures, la carriole traversait Précigné. Les habitants du bourg étaient à peine éveillés, mais le brigadier Jaberg était là, avec ses gendarmes.

Quand l'homme à la limousine passa devant eux, ils échangèrent un joyeux sourire : le vieux Michel fit un geste imperceptible, et aussitôt les gendarmes de Précigné rentrèrent à leur caserne et n'en sortirent plus.

C'était le mot d'ordre général. Toutes les routes s'ouvraient pour laisser passer le fameux braconnier, et le précipiter dans le piège qui lui avait été tendu par sa cousine.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

BEAUFORT.

Nous avons dit que l'élection d'un conseiller d'arrondissement pour le canton de Beaufort était fixée au dimanche 8 mars. On nous annonce que M. le docteur Geslin, de Beaufort, a été proposé et agréé par un grand nombre d'électeurs comme candidat conservateur au Conseil d'arrondissement de Baugé.

Le comité conservateur de Maine-et-Loire appuie et recommande la candidature de M. le docteur Geslin.

LE MANS.

Le train-poste parti lundi soir de Paris à 9 heures 15, a tamponné l'avant-dernière nuit un train de marchandises, 150 mètres environ avant d'entrer dans la gare du Mans.

Les dégâts matériels sont, dit-on, considérables. Heureusement il n'y a pas de mort d'homme à déplorer. Seul, le chef de la poste ambulante a été blessé à la tête.

LE CRIME DE CHARRAIS.

Lundi, vers une heure, le parquet de Poitiers recevait une dépêche de M. Laumonier, juge de paix du canton de Neuville, l'informant qu'un assassinat venait d'être commis à Étables, commune de Charrais. Ce magistrat annonçait en même temps qu'il se transportait sur le théâtre du crime pour procéder aux premières informations.

Aussitôt, M. le juge d'instruction, M. le substitut du procureur de la République, remplaçant le procureur absent, montaient en voiture, accompagnés de M. le docteur Auché, et se rendaient à Charrais pour faire une enquête.

Une crime avait bien été commis. Une pauvre vieille femme, la veuve Pineau, âgée de soixante ans, ménagère, avait été assassinée dans son domicile, à coups de couteau.

La veuve Pineau a dû être frappée dans son lit d'au moins dix coups de couteau. Son oreiller porte une large tache de sang. Puis, le ou les assassins l'ont traînée nue, et l'ont abandonnée dans la cour, derrière la porte d'entrée.

Le vol paraît être le mobile du crime. En effet, tous les meubles ont été fouillés et la maison mise littéralement sens dessus dessous.

Un détail curieux : Quand on a retrouvé le corps de la malheureuse veuve Pineau, on est allé aussitôt à son lit, afin de savoir ce qu'était devenue la petite fille âgée de 3 ans d'un de ses enfants, que l'on savait couchée avec sa grand-mère. On l'a retrouvée dormant tranquillement. Fort heureusement pour elle, elle ne s'était pas aperçue de l'assassinat de sa grand-mère, car le ou les bandits lui auraient assurément fait subir le même sort.

D'après de nouveaux renseignements reçus hier matin, il paraîtrait résulter que la

veuve Pineau s'est vigoureusement défendue. Il y a eu lutte, et elle a pris son balai pour frapper les assassins. Le manche du balai était, en effet, rempli de sang et portait l'empreinte de ses deux mains.

Dans la cour, où probablement elle a dû crier au secours, elle s'est cramponnée à une charrette sur laquelle on a trouvé des traces de sang; c'est là qu'elle a été achevée à coups de servante de charrette.

Quand on l'a retrouvée, le matin, elle était étendue sur une planche qui paraissait avoir été mise exprès sous elle.

Le corps de la veuve Pineau a été découvert par une jeune fille qui avait l'habitude de lui fournir du lait.

(Journal de la Vienne.)

On pourrait croire qu'une bande de malfaiteurs est organisée dans le canton de Neuville. On met le feu à Marigny-Brizay sans que la justice puisse découvrir les incendiaires. On tue à Charrais; on vole un peu partout.

La semaine dernière, plusieurs vols de volailles ont été commis à Étables.

Dans la nuit de samedi à dimanche, le poulailler du chef de station de la Ville-Malnommée a été dévalisé.

La famille Audoin, d'Étables, commune de Charrais, dont le chef est pensionné comme victime du Deux-Décembre, est tout entière empoisonnée.

Tous les membres de cette famille sont depuis plusieurs jours dans leurs lits, en proie à d'horribles souffrances.

On croit qu'ils ont bu du vin qui avait séjourné trop longtemps dans un arrosoir en zinc.

L'EXPÉDITION DE FROSSAY.

Dimanche dernier, le préfet de la Loire-Inférieure, en uniforme, entouré de quelques fonctionnaires, a conduit en bateau à vapeur tout un pèlerinage de républicains à Frossay, où devait se faire avec un grand éclat la remise de deux drapeaux à l'instituteur et à l'institutrice. Ces deux drapeaux, achetés par souscription et offerts par un groupe de républicains étrangers à Frossay, avaient été refusés par le Conseil municipal. C'est pour venger ce qu'ils considèrent comme un affront au drapeau national que M. Catusse et les républicains de Nantes avaient organisé cette manifestation.

Arrivé au Mugron, port du Frossay, le pèlerinage a été reçu par les soldats de la douane et des gendarmes. Des salves de mortiers ont fait tapage. Il y a eu présentation des drapeaux, banquet, discours et toasts.

Des délégués républicains étaient venus d'Angers tout exprès pour la circonstance : MM. Canit, David, Hogniard et Lazard.

Le *Phare de la Loire*, à qui nous empruntons les détails précédents, ne parle nullement de la bagarre à coups de pierre, qu'une dépêche avait signalé. Havaas aura été mal informé par son correspondant.

Il n'y a eu ni huées, ni sifflets, ni coups

de pierre et la police n'a point eu à intervenir, dit l'*Espérance du Peuple*. M. Catusse a raconté une victoire, mais il a oublié de livrer la bataille. Il avait cependant pris ses précautions, tout était sans doute prêt pour amener la collision racontée d'avance dans la dépêche. Mais les braves gens de Frossay ont déjoué la manœuvre et M. le Préfet n'a pas eu occasion de les faire emprisonner par les gendarmes. Triste expédition et triste Préfet!

UN GENDRE TUÉ PAR SON BEAU-PÈRE.

On lit dans l'*Espérance*, de Nantes :

« Dimanche, 22 février, à huit heures et demie du soir, un meurtre a été commis au village de la Tonnais, en Saint-Viaud, par le nommé Avril, cultivateur, sur son gendre, le sieur Jean-Marie Loirat.

Il y a trois mois, Loirat vint habiter avec son beau-père; mais la mésintelligence ne tarda pas à éclater entre eux, les querelles étaient incessantes et le gendre dut chercher un autre domicile. Il y eut plusieurs alternatives de rapprochement et de séparation; Loirat revint et partit plusieurs fois. Enfin, il quitta définitivement la maison de son beau-père, il y a un an environ, laissant sa femme qui refusa de partager sa vie errante.

Après avoir travaillé dans divers endroits, Loirat s'était embauché sur les chantiers du canal maritime.

Dimanche soir, il se présenta à la porte de son beau-père en réclamant des effets qui lui appartenaient. Avril ayant refusé de lui ouvrir, Loirat, d'un coup de pioche, fit voler la fenêtre en éclats et sauta dans la maison. Il fut accueilli par deux coup de feu et tomba pendant le sang à flots. Quand on le releva, il avait cessé de vivre; il portait deux blessures, l'une à la cuisse gauche et l'autre en pleine poitrine. C'est cette dernière qui a déterminé la mort.

Le meurtrier s'est immédiatement rendu à Paimboeuf pour faire sa déclaration à la gendarmerie; il a été maintenu en état d'arrestation.

A la suite d'un achat important fait par la Maison Georges DOUESNEL, ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, l'Eau de Mélisse des Carmes de Boyer, de la rue Taranne, sera vendue 85 c. le flacon et 80 c. par boîte de 6.

CONSEILS ET RECETTES.

Quand les arbres fruitiers et autres sont attaqués par les pucerons, déchaussez l'arbre à dix centimètres de profondeur, sur une largeur de soixante; mettez dans cette cavité des débris de choux, feuilles, côtes et troncs, et recouvrez de terre. En 48 heures, les insectes délogeront.

Quand les arbres sont couverts de mousse, grattez-la et faites la tomber, puis, enduisez l'arbre ou l'arbuste de lait de chaux vive: vous êtes sûr au printemps (car c'est au commencement de l'hiver que l'on opère) de voir vos arbres prendre une nouvelle vigueur.

POUR LES OUVRIERS.

Donnez, donnez sans cesse;
Et Dieu vous bénira.
Où, Dieu, qui puise au sein d'une immense richesse,
Vous le rendra.

L'ouvrier, voyez-vous, il besogne sans trêve
Et le labeur ardent noircit ses rudes mains;
A l'œuvre avant le jour, lorsque le soir s'achève,
Il va se reposer pour d'autres lendemains.
Mais ce qui le soutient dans ses tâches austères,
C'est ce mot, ce grand mot pour lui tombé des cieux:
Aidez-vous! aidez-vous! tous les hommes sont frères.
O riches, un peu d'or au travail malheureux...

Regardez ces foyers où pleure la misère,
Et ces petits enfants que la faim amaigrit....
Là, peut-être, fermentent une sourde colère!
L'homme est terrible aux jours où le malheur l'aigrit.
La sainte charité, voilà le doux génie
Dont le spectre magique apaise tous les maux...
Elle fait dans le trouble éclore l'harmonie,
Et dans tous nos discords un éternel repos.

O riches! sans compter, donnez, pour que les anges
Écartent sur vos pas les cailloux du chemin;
Pour que l'infortuné proclame vos louanges
Et d'un cœur enthousiaste embrasse votre main;
Donnez, pour que vos jours soient sereins et calmes,
Pour que tous vos sommeils soient purs de tout remord,
Et qu'au suprême instant Dieu vous donne ses palmes
Dans le splendide empire où n'entre point la mort!
L. B.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 21 février

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 14 » à 15 »	8 50	11 »
Saumur, 14 70 15 »	9 25	» »
Baugé, 14 30 15 50	9 »	» »
Segré, 15 » » »	9 25	» »
Beaupreau, 15 » » »	8 »	» »
Montfaucon, 15 » » »	8 »	» »
Montrevault, 15 » 15 50	8 50	» »
Chemillé, 14 » 14 75	8 »	8 50
Champtoceaux, 15 50 » »	6 50	» »
Vihiers, 14 » 14 25	8 »	8 50
Brissac, 15 50 » »	7 75	8 50
Chalonnès, 14 50 15 »	8 »	8 50
Doué, 14 50 » »	8 50	» »
A Nantes, blés américains, de 21 » à 21 50 les 100 kilos.		
Les bons blés français valent de 16 » à 16 25 les 80 kilos.		

BOURSE DE PARIS.

DU 24 FÉVRIER 1885.

Rente 3 0/0.	81 42
Rente 3 0/0 amortissable.	83 »
Rente 4 1/2.	106 80
Rente 4 1/2 (nouvelle).	109 60
Obligations du Trésor.	510 »

— Monsieur, repartit le chef des ouvriers, ce n'est pas à nous à vous répondre. Nous sommes là seulement pour faire la besogne qui nous a été commandée par M. de Marson.

— Ce Monsieur aura bientôt de mes nouvelles. Il n'est pas permis d'agir de cette façon avec un voisin.

Il alla sonner comme un furieux à la porte de M. de Marson.

— Vous vous permettez, dit-il à son voisin, sans lui donner la moindre marque de politesse, de réparer, avant de m'en avoir averti, un mur dont la mitoyenneté m'appartient, j'en ai les titres.

(A suivre.)

Un homme affligé d'une corpulence gênante pour ses voisins calcule mal son mouvement et bouscule un camelot avec son abdomen.

Le camelot, avec son accent faubourien :
— Malheur! à quoi qu'ça sert, alors, d'avoir trouvé la direction des ballons?

Le meeting des ouvriers sans ouvrage.

On lit dans la *Chronique parisienne* :
« On a arrêté au meeting une sorte d'énergumène qui donnait des coups de gourdin sur tous les chapeaux à sa portée.

— Votre profession? lui demande le brigadier du poste.

— Et l'homme, placidement :

— Je suis chapelier. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ANTIQUAIRE DE FONTEVRAULT

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

II.

LE MUR MITOYEN.

(Suite)

— Tout nouveau venu dans les rangs des archéologues, répliqua M. de Marson, d'un ton modeste, mais qui cependant laissait percer une certaine satisfaction, je ne puis m'enorgueillir d'une bonne fortune tout simplement due au hasard.

— Eh! mon cher ami, toutes les trouvailles de ce genre ne sont-elles pas dues au hasard! Mais elles ne peuvent prendre vie et acquiescer de la valeur que lorsqu'elles ont été aperçues par l'œil d'un véritable savant, d'un ami de la science comme vous. Combien de gens étaient passés jusqu'ici dans la forêt de Fontevault sans se douter qu'ils couvraient, pour ainsi dire, un des véritables et précieux restes du culte druidique! Il est certain que, sans vous, ce curieux monument était condamné à un long oubli, un oubli éternel peut-être. Avez-vous signalé votre découverte à la Société des amis

des antiquités de notre département?

— Pas encore.

— En ma qualité de confrère et de bon voisin, je vous ai devancé. A ce sujet j'ai écrit au président de cette savante compagnie, dont je suis membre depuis quinze ans, pour le prier de vous inscrire parmi les sociétaires. Vous serez inscrit, cela n'est pas douteux. Est-ce que vous n'avez pas éminemment mérité cette admission?

— Merci, mon cher voisin, merci, répondit M. de Marson. Je compte pour si peu de chose dans la science des antiquités que je n'aurais pas osé me porter comme candidat devant la savante et illustre compagnie dont vous me parlez.

M. de Marson, en achevant ces mots, passa familièrement son bras sous celui de son voisin.

— Voulez-vous me faire le plaisir, dit-il, de visiter une salle dont je veux faire un petit musée et de me donner votre avis à ce sujet?

— Très-volontiers, cher ami; je serai toujours heureux de mettre à votre disposition les modestes connaissances que je possède.

On visita la salle. M. Bartonne approuva le choix de cette pièce, qui était parfaitement éclairée et dont l'appropriation lui semblait facile.

Il fournit, en homme qui connaissait ce terrain, de bonnes indications pour l'installation des rayons et des vitrines.

De plus, il offrit ses services lorsqu'il s'agirait

d'étiqueter et de classer les objets, à mesure qu'ils seraient recueillis.

M. de Marson était dans le ravissement. Il bénissait le ciel de lui avoir donné pour voisin un homme si érudit et si complaisant.

Dans la même journée, il fit venir des menuisiers, qui eurent l'ordre de procéder aussi rapidement que possible à l'aménagement de la salle.

La nuit suivante, M. de Marson fut éveillé par un grand fracas paraissant venir de son jardin.

Il voulut sortir; mais un ouragan soufflait avec une telle force que l'on ne pouvait maintenir une lanterne allumée. Contraint d'attendre jusqu'au lendemain pour connaître la cause du bruit extraordinaire qu'il avait entendu, il se leva dès qu'il fit jour, et constata qu'un pan de mur, près du ruisseau, avait été renversé par la tempête.

Cet accident, en lui-même, était sans importance; il ne s'agissait, en effet, que d'une perte de cent cinquante francs environ; mais, dans un autre ordre d'idées, il devait avoir, comme on le verra par la suite des conséquences d'une certaine gravité.

Les maçons, deux jours après, se mettaient en devoir de réparer la brèche, lorsque survint M. Bartonne.

— Je suis surpris, dit-il, que l'on vous ait mis à l'œuvre sans m'avoir consulté. La moitié de ce mur m'appartient.

Marché de Saumur du 21 Février

Blé nouveau (l'h.)	—	Huile de noix	50	120	—
Froment (l'h.)	15	Graine tréfle	50	—	—
Halle, moy'n	77	— lin	50	—	—
Seigle	75	— luzerne	50	—	—
Orge	65	Foin (dr. c.)	780	75	—
Avoine h. bar.	50	—	780	40	—
Fèves	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52k.500)	40	—	—
Chenevis	50	2 ^e	—	38	—
Farine, culas	157	3 ^e	—	35	—

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 22 février 1885.

Versements de 110 déposants (13 nouveaux), 25,722 fr. 69

Remboursements, 28,146 fr. 56 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Am-billou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Pay-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levées et de Gennes.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur.) Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ces succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours

apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

V. ANJUBAULT

Chirurgien-Dentiste,

1, Rue Beaurepaire, SAUMUR

Tous les jours, de 9 à 6 heures.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Partout.

Le magnifique ouvrage illustré, édité par la Librairie A. LE VASSEUR, 33, rue de Fleurus, **L'ART NATIONAL**, par H. DU CLEZIOU, vient d'être adopté par la Ville de Paris pour les Bibliothèques de ses Écoles municipales. Cette splendide publication, mise en vente au prix de 80 francs les 2 volumes (payables 5 francs par mois), a ainsi obtenu une consécration bien méritée.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS, A Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, au domicile du sieur Jean GATEAU, serrurier, Le dimanche 1^{er} mars 1885, à midi et demi.

On vendra : Lits, literie, tables, armoires, buffet, commode, linge, pendule, futailles, objets de garde-robe, montres, vaisselle, outillage de serrurier et autres objets.

On paiera comptant avec 10 0/0 en sus, pour les frais. (175)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Qui aura lieu le Dimanche 1^{er} Mars 1885, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire,

Une Maison

Située à Saumur, rue Verte, n^o 2, Avec cour, remise et vastes servitudes

UN JARDIN

Clos de murs, Situé à Saumur, rue St-Lazare, en face la gare de la Vendée,

Et contenant environ cinq ares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. Charles FOURNÉ, propriétaire à Bagoeux. (91)

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE, Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1885:

1^o Une MAISON, située au bourg d'Allonnes, connue sous le nom d'Hotel du Cheval-Blanc, comprenant au rez-de-chaussée une grande salle avec cheminée, cuisine à la suite, vestibule ouvrant sur la cour, salle à manger, grande chambre à côté servant de salle de billard, cave voûtée sous cette chambre, cinq chambres avec cabinets au premier étage, vastes écuries, cour et hangar;

Un autre corps de bâtiments dominant sur la rue de l'église et servant de boutique de forgeron.

Cet hôtel, qui est parfaitement achalandé, est situé dans une excellente position, près l'église et sur la grande route de Saumur à Bourgueil.

2^o Une autre MAISON, au bourg d'Allonnes, propre au commerce, actuellement occupée par M. Chartrain, ferblantier, comprenant plusieurs chambres au rez-de-chaussée et au premier étage, vastes servitudes et grand jardin ayant accès sur deux rues.

Grande facilité de paiement.

Pour traiter, s'adresser à M. Louis DESCHAMPS, propriétaire au bourg d'Allonnes, et, pour tous renseignements, à M^e GUÉRET, notaire à Brain.

Etude de M^e BOURASSEAU, huissier à Doué-la-Fontaine.

Vente mobilière

PAR SUITE DE SAISIE, Le dimanche 1^{er} mars 1885, à midi, Au bourg de Martigné-Briand.

On vendra : Batterie de cuisine, glaces, chaises, tables, armoires, draps, serviettes, chemises, linge de table et de corps, deux pendules, trois machines à coudre, dont deux entièrement neuves, verreries, lampes, un piano, un harmonium, livres, diverses pièces d'étoffes.

On paiera comptant, plus 3 0/0 applicables aux frais.

Pour extrait : BOURASSEAU. (180)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE, Le DIMANCHE 1^{er} Mars, en l'étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur,

DIVERS IMMEUBLES

Appartenant à M. Levron. S'adresser à M^e PINAULT, notaire.

A LOUER

Une PETITE CAMPAGNE, sur les bords de l'Authion, aux Rives, commune de Saint-Martin-de-la-Place, avec JARDIN planté d'arbres fruitiers. Pêche agréable.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (131)

A VENDRE

Un JARDIN avec PAVILLON, puits et pompe, situé au Bois-Brard, commune de Saint-Florent. S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, 8 PIÈCES avec les servitudes, service d'eau, etc., rue Saint-Jean, 29, à Saumur.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (64)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

Agence de Ventes et Locations

(3^e année) Cessions de fonds de commerce. Achats et ventes de toutes valeurs. Paiements de tous coupons. Recouvrements. — Placements de fonds.

Avances sur titres. Ouvertures de crédits. Assurances : Incendie, Vie, Accidents.

L. RENARD, ancien notaire, 16, rue Verte, Saumur. (169)

A CÉDER

Pour entrer de suite en jouissance, UN

FONDS DE COIFFEUR-PARFUMEUR

Parfaitement achalandé, et occupant la meilleure situation de la ville. Chiffre d'affaires justifié de 1884, 32,500 fr.

Seize années de bail à courir.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, syndic de la faillite Decard, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur. (189)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

L'Agence de la Société Générale, 19, rue du Marché-Noir, délivre, sans frais, les Obligations 3 0/0 de la Compagnie des Chemins de fer

EST ALGÉRIEN

au porteur ou nominatives. (190)

A LOUER

Maison de Campagne A SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE

Avec cour, écurie, remise et jardin. S'adresser à M. BIGEAU, propriétaire, Château de Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place. (152)

A LOUER

Petit Château MEUBLÉ OU NON.

S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUTS GENRES

CURTOULE-MARTRES

FUMISTE 28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

A VENDRE

BOUTEILLES CHAMPENOISES

Double renforcées, 80 centilitres

S'adresser à M. Charles JADRAU, chef de caves, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (127)

VERRERIES DE BLANZY

Dépôt de SAUMUR

Qual Saint-Nicolas.

BOUTEILLES de toutes formes et toutes contenances : Champenoises renforcées, Champenoises ordinaires, Bordelaises, Parisiennes, Litres verre clair pour liqueurs, etc., etc.

Prix très-modérés.

A VENDRE

UNE CHÈVRE Agée de 4 ans. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER à une dame,

pour le département de Maine-et-Loire, un ART breveté, 5 fois MÉDAILLÉ, diplôme d'honneur, etc., très-lucratif, en plein succès dans les départements cédés; on met au courant en 6 à 8 leçons.

S'adresser, pour voir échantillons, à M. DEVENANT, à Angers, 61, quai Ligny, au 1^{er} étage. (181)

Une importante Compagnie d'assurances sur la Vie humaine et contre les Accidents demande des hommes honorables et actifs qui désireraient s'occuper de ces opérations. S'adresser au bureau du journal.

UNE DEMOISELLE

musicienne demande une place comme dame de compagnie, ou à entrer comme caissière dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

M^e RICHARD, rue Saint-Jean, demande une bonne apprêteuse pour les Modes. (171)

UN HOMME sérieux et de confiance

demande du travail, le samedi et le dimanche excepté, ou pour quelques heures seulement. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE place de comptable

pour quelques heures ou pour la journée entière. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour le 1^{er} mars,

un bon jardinier pouvant s'occuper de fleurs et légumes. S'adresser à M. ACKERMAN, à Saumur, 2, rue Nationale. (153)

VIN à VENDRE

Provenant du Clos de la Fuie (Saumur).

10 barriques, vin rouge 1884, à 130 fr. la barrique.

15 barriques, vin blanc 1884, à 110 fr. la barrique.

S'adresser à M. LULLIER, à la Fuie, ou à M. GAZEAU, à l'Usine à gaz.

A VENDRE

VIN ROUGE récolté 1884, 110 francs les 220 litres.

S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à son Garde, à Gizeux, par Bourgueil.

A VENDRE

machine Howe, n^o 3. S'adresser au bureau du journal.

Pêche de l'Étang de Marson

Vente de POISSON sur l'Étang et près du Château, le mardi 10 février et jours suivants, jusqu'à la fin de la pêche. (119)

SAUMINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement de foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^{ie} concessionnaire: PARIS, 3, Boulevard Montmartre CAPSULE EXIGER le NOIR de la SOULÈRE sur le DÉPÔT chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

PLUS D'ARDOISES ENLEVÉES PAR LE VENT

Avec les AGRAFES à pression et à crampon, système breveté s. g. d. g. Cette Agrafe, par sa solidité et sa facilité de pose, lui a valu à l'exposition de Nantes 1882 le PRIX UNIQUE sur quatre systèmes exposés.

NIORT 1882, Médaille d'Argent. — CAEN 1883, Médaille d'Argent. ROCHEFORT-SUR-MER 1883, Médaille de Vermeil. PREMIER PRIX, etc.

MENIER-GUÉRET, seul fabricant

A SAUMUR (Maine-et-Loire).

Vente de FIL FER GALVANISÉ, très-bonne qualité, de tous numéros, en grandes longueurs, pouvant servir pour les Vignes, etc.

CRÉDIT à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS 3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif.

SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.